

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 24 janvier 2023 à 19 h 30* à l'hôtel de ville au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire André Descôteaux

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-01-01

Il est proposé par la conseillère
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 Budget et PTI ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 Taxation ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;

Période de questions ;

LÉGISLATION

07. Nomination d'un maire suppléant ;
08. Autorisation de paiement à Spec-Tech Inc. pour l'achat de caméra, console, etc. et leur installation ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

09. Coop de Solidarité Santé Shooner-Jauvin- Demande d'exemption de taxes foncières ;
10. ADMQ – renouvellement d'adhésion pour l'année 2023 – 855 \$ taxes en sus ;
11. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ses contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$;
12. Infotech : autorisation d'achat du module pour dossier central – 2 postes de travail et implantation - 1 001,25 \$ taxes en sus ;
13. Autorisation d'achat d'un portable pour le département administratif
14. Embauche de Laurie Gratton pour aide au classement des dossiers et rémunération ;
15. Assurance de la Municipalité-Renouvellement de la police d'assurance pour l'année 2023 ;
16. Autorisation de paiement à Therrien Couture Jolicoeur SENCRL pour divers dossiers 1 923 \$ taxes en sus ;
17. Autorisation de paiement à Therrien Couture Jolicoeur SENCRL pour le dossier de l'Amuse-Gueule 319,00 \$ taxes en sus ;
18. MRC Nicolet-Yamaska : paiement de la Quote-part 2023 de la Municipalité pour l'année financière 2023 ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Sûreté du Québec : paiement pour l'année financière 2023 ;

SÉCURITÉ INCENDIE

20. Schéma de couverture de risques – adoption du rapport annuel d'activités de l'exercice financier 2022 ;
21. Régie d'incendie Pierreville-Saint-François- du- Lac : adoption du budget 2023 ;

SÉCURITÉ CIVILE

22. Société protectrice des animaux de Drummond : autorisation de paiement ;
23. Autorisation de paiement à Groupe 132 pour les travaux relatifs au glissement de terrain sur le rang de l'Île

VOIRIE MUNICIPALE

24. Autorisation d'achat d'un luminaire de rue – remplacement suite à un accident ;
25. Autorisation de paiement à Groupe 132 pour rapiçage des rues Daneau et Courchesne
26. Lumière solaire au coin du rang Courchesne et de la route St-Louis
27. Autorisation de paiement Kalitec – afficheurs de vitesse 11 995 \$ taxes en sus

HYGIÈNE DU MILIEU

28. Autorisation de paiement à CDTEC Calibration Inc. – étalonnage et certification ;
29. Autorisation de paiement final à Avizo-Experts-Conseils inc. – plan d'intervention ;
30. Dépôt de la programmation du TECQ 2019-2023 ;
31. Autorisation de paiement à SIMO – mesure et échantillonnage des boues ;
32. Autorisation de paiement à Les Services EXP Inc. – pour la surveillance des travaux au site des neiges usées ;
33. Autorisation de paiement à Les Services Exp Inc. – pour l'étude de mise à niveau du site des neiges usées ;
34. Autorisation de paiement à Groupe 132 – pour travaux au site des neiges usées ;
35. Octroi de mandat à Stantec experts-conseils ltée : Étude géotechnique de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau- Remplacement des conduites d'eau
36. Autorisation de paiement à Techni-Consultant inc. – Préparation de l'appel d'offre pour l'étude géotechnique pour le remplacement des conduites sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau
37. Mandat à Techni-Consultant Inc. Accompagnement-Modélisation hydraulique du Réseau d'eau potable ;
38. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : approbation du budget 2023 ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

39. Office d'Habitation Nicolet-Yamaska : Approbation du budget 2023
40. Autorisation pour le versement d'une aide financière suite à la modification du règlement de taxation 228-2022

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

41. Avis de motion règlement 239-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017, afin d'y ajouter des normes concernant l'hébergement de courte durée ainsi que les zones désignées afin d'y autoriser ce type d'usage ;
42. Date de l'assemblée de consultation publique – règlement 239-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017, afin d'y ajouter des normes concernant l'hébergement de courte durée ainsi que les zones désignées afin d'y autoriser ce type d'usage
43. Mandat à Me Janie Dauphinais pour l'achat de terrain du Chemin de la Coulée ;
44. Mandat à Me Janie Dauphinais pour la vente d'une partie de la rue Industrielle ;
45. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels au Groupe Châteauneuf - arpenteurs géomètres - Chemin de la Coulée

LOISIRS ET CULTURE

46. Autorisation de paiement à Spec-Tech Inc. - réparation du trépied des cloches ;
47. Loisirs Saint-François-du-Lac- Camp de jour – octroi de contrat et autorisation de paiement ;
48. Proclamation des journées de la Persévérance scolaire 2023 ;
49. Association de Hockey mineur des Villages – demande de commandite ;
50. Le Grand Défi Pierre Lavoie 2023 – demande de droit de passage ;
51. Demande de financement du Centre d’action bénévole du lac saint-pierre ;
52. Ouverture de poste pour un ou une technicienne en loisirs et en développement de la vie communautaire ;
53. Autorisation de paiement à Andora Lavoie - installation des buts de hockey ;
54. Versement d’un budget de fonctionnement à la bibliothèque
55. Autorisation de paiement à Karine Lachapelle Concours « Lapins coquins »
56. Appui à la Ville de Victoriaville pour la tenue des Jeux du Québec 2026
57. Affaires diverses ;
58. Documents déposés ;
59. Rapport des rencontres des élus durant le mois
60. Période de questions ;
61. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 13 décembre 2022*, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

2023-01-02

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par le

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 13 décembre 2022*.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022 – Budget et PTI

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 19 décembre 2022*, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

2023-01-03

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 19 décembre 2022* et d’en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022 - Taxation

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 19 décembre 2022*, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

2023-01-04

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 19 décembre 2022* et d’en autoriser la signature.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie de la liste des comptes payés et à payer, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2023-01-05

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2023.

Isabelle Tougas

Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Janvier

ANNÉE 2023

Liste des comptes

Déboursés directs

| | | | |
|----|------|---|---------------|
| 1 | 8982 | Denicourt Mélanie - Remboursement location salle 10-12-2022 (Maladie) | 200.00 \$ |
| 2 | 8983 | Les Entreprises Distomatic inc. - Réfrigérateur pour le centre communautaire R-2022-12-387 | 4 098.86 \$ |
| 3 | 9017 | Descôteaux André - Déplacement pour CCU Doris Descheneaux 08-11-2022 R-2022-12-418 | 50.00 \$ |
| 4 | 9018 | Beulac Nicole - Déplacement pour CCU Doris Descheneaux 08-11-2022 R-2022-12-418 | 50.00 \$ |
| 5 | 9019 | Ferme Le Petit-Lard inc. - 1/6 versement déneigement des rues | 134 127.10 \$ |
| 6 | 9020 | Gauthier Serge - Déplacement pour CCU Doris Descheneaux 08-11-2022 R-2022-12-418 | 50.00 \$ |
| 7 | 9021 | Rouillard & Frères inc. Métro - 2/6 versement aide financière R-2022-12-417 | 14 000.00 \$ |
| 8 | 9022 | Therrien Couture Jolicoeur - HP rencontre élus R-2022-12-401 | 3 643.51 \$ |
| 9 | 9023 | Vidal Maurice - Déplacement pour CCU Doris Descheneaux 08-11-2022 R-2022-12-418 | 50.00 \$ |
| 10 | 9024 | Cain Lamarre S.E.N.C. Avocats - HP dossier Steeve Desmarais R-2022-12-395 | 434.61 \$ |
| 11 | 9025 | Gamelin Jean-Michel - 1/2 versements déneigement ND | 3 420.51 \$ |
| 12 | 9026 | Desmarais Marcelline - Aide financière bureau de poste ND R-2022-12-425 | 500.00 \$ |
| 13 | 9027 | Sécurité de Francheville inc. - Service de sécurité glissement de terrain rang De L'Île R-2022-12-402 | 1 678.04 \$ |
| 14 | 9028 | Traversy Nathalie - Déplacement pour CCU Doris Descheneaux 08-11-2022 R-2022-12-418 | 50.00 \$ |
| 15 | 9029 | Techni Consultant inc. - HP eau potable ND R-2022-12-409 | 1 773.92 \$ |
| 16 | 9030 | Gamelin Yvon - 1/5 versement déneigement stationnement, 1/2 vers. Déneigement trottoir | 3 686.80 \$ |
| 17 | 9031 | Inspection 3D inc. - Nettoyage et inspection conduite égout ND R-2022-12-412 | 29 497.84 \$ |
| 18 | 9032 | Les Entreprises BCI - Éboulement rang De L'Île R-2022-12-403, terrain étangs R-2022-12-408 | 10 758.91 \$ |
| 19 | 9033 | Stantec Experts Conseils Ltée - HP conduites rue Daneau/Descheneaux R-2022-12-410 | 17 341.11 \$ |
| 20 | 9034 | Boisvert Lyne - Déplacement pour CCU Doris Descheneaux 08-11-2022 R-2022-12-418 | 50.00 \$ |
| 21 | 9035 | CIUSSS MCQ - Don projet de décoration du milieu de vie des résidents R-2022-12-415 | 3 500.00 \$ |
| 22 | 9036 | Techni Consultant inc. - Versement de taxes sur la facture #01687 (1475\$) | 220.88 \$ |
| 23 | 9037 | Petite-Caisse - Panier récupération, vaporisateurs, repas réunion, peinture | 263.90 \$ |
| 24 | 9038 | Matériaux et Surplus Lefebvre - Ponceaux, collets fendu 36" R-2022-10-323 | 4 690.98 \$ |
| 25 | 9039 | Le lien - Maison de la famille - Aide financière 2022 R-2022-12-423 | 1 500.00 \$ |

| | |
|--|----------------------|
| Sous-total des factures déjà payées | 235 636.97 \$ |
|--|----------------------|

Kilométrage, dépense payé avec salaire

| | | |
|--|--|-----------------|
| 1 | Isabelle Tougas - Déplacement du mois de décembre 2022 | 7.70 \$ |
| 2 | Sylvain Bardier - Cellulaire de décembre 2022 | 63.24 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | 70.94 \$ |

Prélèvements automatiques

| | | |
|--|--|---------------------|
| 1 | Bell Canada - Téléphone du mois de Novembre 2022 | 1 433.25 \$ |
| 2 | Bell Canada - Téléphone du mois de décembre 2022 | 1 434.51 \$ |
| 3 | Hydro-Québec - Électricité du 15 octobre 2022 au 14 Novembre 2022 | 4 931.69 \$ |
| 4 | Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de décembre 2022 | 8 523.60 \$ |
| 5 | Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de décembre 2022 | 4 286.66 \$ |
| 6 | RREMQ - Remise régime de retraite du mois de décembre 2022 | 3 131.74 \$ |
| 7 | Sogetel - Service Internet du mois de décembre 2022 | 18.34 \$ |
| 8 | Télus Mobilité - Cellulaire maire, dg, municipalité | 99.02 \$ |
| 9 | Visa Desjardins - Itunes, réunions, Microsoft, Zoom, poste, fil réseau, WHC, pochette cellulaire | 505.79 \$ |
| 10 | Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS | 40.24 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | 24 404.84 \$ |

Fournisseurs 2022

| | | |
|----|---|--------------|
| 1 | Descôteaux André - Déplacements: (210 km) Glissement terrain rang De L'Ile, visite pour déneigement | 363.00 \$ |
| 2 | Suite: Déneigement chemin Paul-Hus, MRC (2x) | - \$ |
| 3 | Boisvert Lyne - Déplacements: Poste, batteries Expert, spécial, Mégaburo, Drummond InfoPlus | 3 449.71 \$ |
| 4 | Suite: Achat de stores R-2022-12-399, (4x) formations R-2022-12-400, Vigilis | - \$ |
| 5 | Buropro - Photocopies du mois de décembre 2022 | 99.98 \$ |
| 6 | Coop de Santé Shoener-Jauvin - 2/2 versement prises de sang | 3 000.00 \$ |
| 7 | D Électronique protection inc. - Caméras | 5 831.07 \$ |
| 8 | Dépanneur Pierreville - Essence camions | 407.67 \$ |
| 9 | Entreprises M & G Gamelin - Diesel tracteur | 84.67 \$ |
| 10 | Élévabec inc. - Inspection élévateur au centre communautaire | 395.00 \$ |
| 11 | Emco - Pièces pour aqueduc | 3 381.78 \$ |
| 12 | Location équipements Raydan - Crédit meche diamantée 4 1/2" | (332.05) \$ |
| 13 | Excavation des Iles inc. - Bouées de vitesse | 5 518.80 \$ |
| 14 | Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation décembre | 35.00 \$ |
| 15 | Groupe Infoplus inc. - Station Thunderbolt dock HP | 60.37 \$ |
| 16 | Sports-Inter plus - Buts de Hockey patinoire ND | 2 321.28 \$ |
| 17 | Les 2 Rives - Avis Public Règlement #235-2022 modifiant zonage Règl. #160-2017 | 316.18 \$ |
| 18 | L'annonceur - Vœux de Noël | 327.68 \$ |
| 19 | Eurofins Environex - Test des eaux usées | 776.66 \$ |
| 20 | Le Code Ducharme - (2) Relieur 4 anneaux 2" et feuilles PV | 516.99 \$ |
| 21 | Les Estampes J.R.P. inc. - Plaque d'identification élus | 193.16 \$ |
| 22 | Martech - Pesées Hexagonale pour TRV-7 | 1 986.20 \$ |
| 23 | Mégaburo - Diverses Papeteries | 2 998.50 \$ |
| 24 | Les Services exp inc. - HP mise à niveau site des neiges usées | 6 267.49 \$ |
| 25 | MRC Nicole-Yamaska - Déplacements prévention incendie, inspecteur, informatique, aménagiste | 985.18 \$ |
| 26 | Normand Bardier - 15 tonnes 0 3/4" , 3 voyages de sable au glissement de terrain | 1 293.47 \$ |
| 27 | Patrick Morin - Outils, eau, peinture aérosol noir, peinture anti-rouille, chiffres adresse, néons | 138.87 \$ |
| 28 | Groupe 132 - Asphaltage Daneau-Courchesne, site des neiges usées, glissement terrain | 51 720.69 \$ |
| 29 | Protection incendie CFS - Entretien annuel de 10 extincteurs | 193.90 \$ |
| 30 | Régie IAEP Bas St-François - Consommation d'eau décembre 2022 | 18 554.78 \$ |
| 31 | RGMR Bas Saint-François - Vignettes supplémentaires 2021, 12/12 vers. Quote-Part 2022 | 21 866.03 \$ |
| 32 | Régie d'incendie Pierreville - St-François-du-Lac - Interventions diverses | 9 422.12 \$ |

| | | |
|--|--|----------------------|
| 33 | Réseau Biblio - Affiches, cartes postales, étiquettes, rouleau papier, dépliants | 37.37 \$ |
| 34 | SEAO - Études préliminaires usine d'épuration des eaux usées ND | 17.82 \$ |
| 35 | Spec-Tech inc. - Console, caméra, microphone, installation à l'hôtel de ville | 4 160.08 \$ |
| 36 | Therrien Couture Jolicoeur - HP dossiers générales | 2 590.00 \$ |
| 37 | Infotech - Transport papeterie, 50% compte de taxes 2023 | 2 302.76 \$ |
| 38 | Avizo - HP plan d'intervention conduites eau potable, égouts et chaussées | 6 668.55 \$ |
| 39 | Lavoie Andora - Montage des buts de Hockey | 100.00 \$ |
| 40 | ADN Communication - Alertes municipales décembre 2022 | 52.66 \$ |
| 41 | Techni-Consultant - Remplacement de conduites secteur Descheneaux TECQ | 2 845.63 \$ |
| 42 | SSM service sous-marin - Réparation ligne à aire dans les étangs aérés | 4 675.34 \$ |
| 43 | Dallaire Médical inc. - Défibrillateur à l'hôtel de ville | 1 885.59 \$ |
| 44 | Simo management inc. - Mesure, échantillonnage et analyse des boues des étangs aérés | 1 693.58 \$ |
| 45 | Groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres - HP Recherche cadastre chemin De La Coulée | 1 198.04 \$ |
| 46 | GRH Psycho Services - Embauche d'une secrétaire-réceptionniste (Lolita Lemire) | 5 022.11 \$ |
| Sous-total des factures à payer | | 175 423.71 \$ |

Fournisseurs 2023

| | | |
|--|---|---------------------|
| 1 | Veilleux Geneviève - Subvention Cheerleading 2022-23 (Émy Boucher) | 158.75 \$ |
| 2 | Centre-du-Québec Sans fil - Cotisation annuelle 2023 | 100.00 \$ |
| 3 | Croix-Rouge Canadienne - Québec - Entente services aux sinistrés | 369.75 \$ |
| 4 | Ferme Le Petit-Lard - 3/6 vers. Déneigement des rues | 67 063.55 \$ |
| 5 | PG Solutions - Contrat d'entretien et soutien des applications 2023 | 1 427.99 \$ |
| 6 | Infotech - Contrat de soutien 2023 | 6 915.75 \$ |
| 7 | SPAD - 1/2 vers. Contrat de contrôle animalier de janvier à juin 2023 | 4 026.14 \$ |
| 8 | Yvon Gamelin - 2/5 versement déneigement stationnements | 869.90 \$ |
| 9 | Fleury Audrey - Subvention Hockey 2022-23 (kody Trudel) | 70.00 \$ |
| 10 | Fleury Audrey - Subvention Hockey 2022-23 (Greg Trudel) | 70.00 \$ |
| Sous-total des factures à payer | | 81 071.83 \$ |

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| Total des factures du mois | 516 608.29 \$ |
|-----------------------------------|----------------------|

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

07. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de Mme Marie-Pier Guévin-Michaud au poste de mairesse suppléante se terminait le 28 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire M. André Descôteaux a fait part depuis deux mois de la possibilité d'une absence motivée au conseil de février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Pier Guévin- Michaud privilégie plutôt une autre rencontre prévue ;

2023-01-06

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer la conseillère madame Josée Bussièrès en tant que mairesse suppléante pour les mois de février à octobre 2023.

08. AUTORISATION DE PAIEMENT À SPEC-TECH INC. pour l'achat de caméra, console, etc. et leur installation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'achat de caméra et console pour la captation vidéo des séances du conseil auprès de la firme Spec-Tech inc. ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Desmarais de la firme Spec-Tech Inc. a fait aussi l'installation ;

2023-01-07

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Spec-Tech inc. pour un montant de 2 330,63 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Caméra » 03 310 01 011

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

09. COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ SHOONER-JAUVIN (Demande d'exemption des taxes foncières)

CONSIDÉRANT QUE le 3 janvier 2023, l'organisme Coop de Solidarité Santé Shooner-Jauvin a soumis directement une demande à la Commission municipale du Québec pour une reconnaissance permanente d'exemption de taxes municipales pour l'immeuble situé au 10A rue Georges à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 janvier 2023, la municipalité a reçu un courriel de la Commission municipale du Québec transmettant la demande de la Coop et faisant aussi part que la Municipalité disposait de 90 jours à compter du 3 janvier 2023 pour transmettre son opinion sur la reconnaissance permanente d'exemption de taxes municipales demandée par la Coop.

2023-01-08

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de transmettre aux aviseurs légaux de la Municipalité une demande d'avis relativement à l'opinion à transmettre à la Commission municipale du Québec dans le dossier « Exemption de taxes municipales de la Coop de Solidarité Santé Shooner-Jauvin. ».

Advenant la tenue d'une audience, la Municipalité souhaite être présente.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Service juridique » 02 130 00 412

10. ADMQ – RENOUELEMENT D’ADHÉSION POUR L’ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de renouveler la cotisation de la directrice générale envers l’Association des directeurs municipaux du Québec pour l’année 2023 ;

2023-01-09

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de renouveler l’adhésion de la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l’année 2023, au coût de ± 855 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Abonnement et cotisation professionnelle » 02 130 00 494

11. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L’ENSEMBLE DE SES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Code municipal, la Municipalité doit publier chaque année la liste des contracteurs ayant obtenus des contrats de 2 000 \$ et plus pour un montant total de plus de 25 000 \$ au cours du dernier exercice financier complet , tel que décrit dans la liste ci-bas :

| Fournisseurs | Détails | Prix avec taxes |
|---|--|-----------------|
| Groupe Ultima assurance | Contrat d'assurance 2022 | 31 692.70 \$ |
| Groupe 132 | Rapiéçage des rues et autres travaux | 89 082.68 \$ |
| Sintra inc. | Travaux Haut-de-la-Rivière (retenue) | 87 446.25 \$ |
| Municipalité de Saint-François-du-Lac/GDG Environnement | Contrôle biologique des mouches noires - Quote-part à St-François-du-Lac pour 2022 | 73 501.80 \$ |
| Les entreprises Bergeron 2009 Inc. | Déneigement des routes et des trottoirs pour tous les secteurs | 143 176.92 \$ |
| RGMR | Gestion des déchets 2022 | 245 261.13 \$ |
| Régie d'incendie | Quote-part 2022 seulement | 113 020.00 \$ |
| Régie I.A.E.P. du Bas-St-François | Consommation d'eau potable + réparation | 232 604.23 \$ |
| Ministère des finances | Service de la Sûreté du Québec | 196 964.00 \$ |
| Construction Pavage Portneuf inc. | Pavage rgs de l'île, Sainte-Anne, rues Lefebvre, Plamondon | 239 349.56 \$ |
| Paysagement Précourt inc. | Contrat horticulture et pelouse | 26 821.13 \$ |
| Coop de Santé Shooner-Jauvin | Aménagement trottoir chauffant | 51 000.00 \$ |

| | | |
|--------------------------|--|---------------|
| Ferme le Petit Lard inc. | Déneigement des routes et des trottoirs pour tous les secteurs | 134 127,10 \$ |
| Inspection 3D inc. | Nettoyage et inspection conduites d'égout ND | 29 497.84 \$ |

2023-01-10

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste déposée par la directrice générale.

12. INFOTECH : AUTORISATION D'ACHAT DU MODULE POUR DOSSIER CENTRAL – 2 POSTES DE TRAVAIL ET IMPLANTATION- 1 001,25 \$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris de numériser et archiver les dossiers de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Infotech offre un module Dossier Central afin de faciliter la numérisation de ces dossiers citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Infotech, fournisseur du logiciel comptable offre ce module au coût de 450 \$ taxes en sus, pour un poste de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire l'installation de ce module pour deux postes supplémentaires de travail, assurant ainsi que trois (3) postes de travail seront alors disponibles pour le personnel en besoin de consultation simultanée de différents dossiers ;

2023-01-11

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et l'implantation du module Dossier Central pour un coût total de 1 001,25 \$ taxes en sus, auprès de la compagnie Infotech.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Logiciel comptable » 03 310 00 016

13. AUTORISATION D'ACHAT D'UN PORTABLE POUR LE DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un portable pour la captation vidéo et de la retransmission des séances du conseil via le site web de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe InfoPlus offre le modèle HP Probook 450 au coût de 1 299,99 \$ taxes en sus et d'une souris au coût de 59 \$ taxes en sus ;

2023-01-12

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un portable tel que décrit ci-haut ainsi que la souris au coût total de 1 358,99 \$, taxes en sus, auprès de la compagnie InfoPlus de Drummondville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ordinateurs & serveur » 03 310 01 005

14. EMBAUCHE DE LAURIE GRATTON POUR AIDE AU CLASSEMENT ET RÉMUNÉRATION

CONSIDÉRANT QUE durant les vacances des Fêtes, le personnel de bureau a dû faire le classement des dossiers citoyens en vue de la numérisation qui sera fait par la firme Service de Gestion documentaire France Longpré ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé l'aide de madame Laurie Gratton pour accélérer les travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-13

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder à madame Laurie Gratton une rémunération à un taux horaire de 20 \$/heure ainsi qu'un remboursement de dépense de 200 \$ pour ses déplacements de Québec-Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire administration » 02 130 00 141 et « Frais de déplacement adm » 02 130 00 310

15. ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ– Renouvellement de la police d'assurance pour l'année 2023

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs au renouvellement des assurances de la Municipalité pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 auprès de FQM Assurances ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-14

Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler la police d'assurance de la municipalité de Pierreville pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 pour la somme de ± 32 590,86 \$ ainsi qu'un montant de 272,50 \$ pour les assurances-accidents des bénévoles.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Assurance – Gestion financière » 02 130 00 421, « Assurance – ADM » 02 190 00 421, « Assurance – Sécurité civile » 02 230 00 421, « Assurance – Voirie » 02 320 00 421, « Assurance – Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance – Camions municipaux » 02 322 00 421, « Assurance – Tracteurs » 02 324 00 421, « Assurance – Enlèvement de la neige » 02 330 00 421, « Assurance – Éclairage des rues » 02 340 00 421, « Assurance – Réseau d'aqueduc » 02 413 00 421, « Assurance – TEU Usine ND » 02 414 00 421, « Assurance – TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « ASSURANCE – Réseau égout ND » 02 415 00 421, « Assurance – Réseau Égout Pville » 02 415 10 421, « Assurance – Aménagement – Urbanisme et zonage » 02 610 00 421, « Assurance – Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance – Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance – Patinoires » 02 701 30 421, « Assurance – Quais, plage » 02 701 40 421, « Assurance – Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance – Comité des Loisirs » 02 701 92 421, « Assurance – Bibliothèque » 02 702 30 421.

16. AUTORISATION PAIEMENT THERRIEN COUTURE JOLICOEUR S.E.N.C.R.L. - divers dossiers 1 923 \$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services de ses procureurs afin de finaliser le dossier de fin de mandat de monsieur Steeve Desmarais et ce, au coût de 1 140 \$ taxes en sus et de clarifier à nouveau le dossier de la Coop de Solidarité Santé Shooner-Jauvin au coût de 783 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2022 la facture numéro 488083 pour un total de 1 923,00 \$, taxes en sus, et se détaillant ainsi :

Me Annie Aubé au tarif horaire de 290 \$ pour un total de 4,20 heures de travail ;

Me Marwa Daher au tarif horaire de 235 \$ pour un total de 3,00 heures de travail ;

2023-01-15

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement au montant de ± 1 963 \$, taxes en sus, à la firme d'avocats Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

17. AUTORISATION PAIEMENT THERRIEN COUTURE JOLICOEUR S.E.N.C.R.L. - DOSSIER L'Amuse-Gueule au montant de 319 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services des procureurs de la Municipalité dans le dossier de la mise en demeure reçue de Développement Centre-Ville Inc. pour le ramassage des débris causés par l'incendie de l'Hôtel Traversy et alléguant ainsi causer des désagréments à L'Amuse-Gueule ;

2023-01-16

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement au montant de 329,67 \$, taxes en sus, à la firme d'avocats Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L. dans le dossier concernant L'Amuse-Gueule.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

18. MRC NICOLET-YAMASKA : PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire formant une entité administrative qui est une Municipalité au sens que l'entend la Loi sur l'organisation territoriale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est membre de la MRC Nicolet/Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités- membres paient une quote-part à la MRC Nicolet/Yamaska pour que cette dernière assure un bon fonctionnement et offre des services aux municipalités- membres ;

2023-01-17

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité de Pierreville à la MRC Nicolet-Yamaska pour l'année financière 2023 au montant de ± 189 863 \$, comparativement à 174 064 \$ pour l'année financière 2022, représentant ainsi une augmentation de 15 799 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part MRC FQM » 02 110 00 951, « Quote-part MRC Législation » 02 110 01 951, « Quote-part MRC Administration » 02 130 00 951, « Quote-part MRC-Fibre optique » 02 130 01 951, « Quote-part MRC- Évaluation & Géomatique » 02 150 00 951, « Quote-part MRC Centre administratif » 02 190 00 951, « Quote-part Rénovation Bâtisse » 02 190 01 951, « Quote-part MRC- Sécurité incendie » 02 220 00 951, « Incendie-Préventionniste MRC » 02 220 02 951, « Quote-part MRC Transport collectif » 02 370 01 951, « Quote-part MRC-Cours d'eau » 02 460 00 951, « Quote-part MRC- Inspection » 02 610 00 951, « Quote-part MRC-Urbanisme » 02 610 01 951, « Quote-part MRC- Géomatique » 02 610 02 951, « Quote-part MRC- Développement local » 02 621 00 951, « Quote-part MRC Développement territoire » 02 621 01 951, « Quote-part MRC Dev. Territoire & touriste » 02 622 00 951, « Quote-part Dev. Culturel » 02 702 90 951,

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. SÛRETÉ DU QUÉBEC : PAIEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec est le corps policier national au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Sûreté du Québec est de maintenir la paix, l'ordre public et la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est desservie par la Sûreté du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-18

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de payer la facture soumise par la Sécurité publique et payable au Ministre des Finances pour l'année financière 2023, au montant de 210 461 \$ et ce, comparativement à 196 964 \$ pour l'année financière 2022, représentant ainsi une augmentation de 13 497 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contribution SQ » 02 210 00 970

SÉCURITÉ INCENDIE

20. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES- Adoption du rapport d'activités de l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste de la MRC de Nicolet-Yamaska, monsieur Martin Houle, demande à la municipalité de Pierreville de remplir le formulaire relatif au rapport annuel d'activités 2022 pour le schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste demande que ledit rapport d'activités soit adopté par résolution du conseil municipal de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-19

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter et de déposer à la MRC de Nicolet-Yamaska le rapport annuel d'activités 2022 relatif au schéma de couverture de risques incendie.

21. RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE-SAINT-FRANÇOIS DU LAC : Adoption du budget 2023

CONSIDÉRANT que la Régie d'incendie a déposé, en date du 30 septembre 2022, ses prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-20

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la Régie d'incendie Pierreville au montant de 626 403 \$ comprenant une affectation de surplus de 40 000 \$; la quote-part de la Municipalité, 113 148 \$ répartie en quatre (4) versements de 28 287\$, ce qui équivaut à 30 %

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : Quote-part – Régie incendie « 02 220 03 951 »

SÉCURITÉ CIVILE

22. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND : Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Résolution no. 2021-12-456 octroyait le contrat du contrôle animalier de la Municipalité pour une période de quatre (4) ans à la SPAD ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de l'entente en est à sa 2^e année et que le paiement de janvier 2023 se doit d'être fait ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-21

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture datée du 4 janvier 2023, au montant de ± 3 501,71 \$ taxes en sus, à la Société protectrice des animaux de Drummond.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451

23. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LE RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE suite au glissement de terrain sur le rang de l'île, le 1er novembre 2022, la Municipalité a dû engager une compagnie pour l'exécution de certains travaux afin d'offrir l'accès aux véhicules d'urgence en cas de besoin ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistaient à faire un chemin d'accès temporaire pour les services d'urgences ;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des services incendies a été consultés avant l'exécution de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistaient à installer une membrane géotextile sur une superficie de 15 pieds de large par 350 pieds de long et de fournir et étendre 125 tonnes métriques d'asphalte recyclé de 4 1/2 pouces d'épaisseur et d'effectuer la compaction de l'asphalte compactée ;

2023-01-22

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la facture de Groupe 132 pour les travaux d'un chemin d'accès temporaire et ce, suite au glissement de terrain qui a eu lieu dans le rang de l'île, le 1er novembre 2022 au coût de 7 370 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «

VOIRIE MUNICIPALE

24. AUTORISATION D'ACHAT D'UN LUMINAIRE DE RUE- Remplacement suite à un accident

CONSIDÉRANT QUE vers la mi-décembre, un accident s'est produit près du 83 rue Maurault et a causé le bris du luminaire en place ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire l'achat d'un nouveau luminaire afin de faire le remplacement ;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises d'électricité D.A. Inc. présente une soumission au coût de 1 050 \$, taxes en sus, pour un luminaire de rue 54w DEL Phillips ;

2023-01-23

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyée par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un luminaire de rue 54w DEL Phillips au coût de 1 050 \$, taxes en sus, à Les Entreprises d'électricité D.A. Inc ;

QUE la municipalité de Pierreville fera une demande d'accès à l'information afin d'avoir les coordonnées du responsable de l'accident dans le but de récupérer les coûts de ce bris de luminaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Achat luminaire – éclairage de rue » 02 340 00 649

25. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 POUR DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE SUR LES RUES DANEAU ET COURCHESNE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage ont été effectués par Groupe 132 sur les rues Daneau et Courchesne ;

CONSIDÉRANT QU'UN prix forfaitaire a été soumis pour le rapiéçage de ces rues ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de rapiéçage sur la rue Daneau sont de 1 100 \$, taxes en sus, et que ceux réalisés sur la rue Courchesne sont de 2 750 \$, taxes en sus ;

2023-01-24

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyée par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au paiement de la facture soumise par Groupe 132 pour les travaux effectués sur les rues Daneau au montant de 1 100 \$, taxes en sus et Courchesne pour un montant de 2 750 \$, taxes en sus, pour un total de 3 850 \$, taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Rapièçage des routes » 02 320 04 521

26. LUMIÈRE SOLAIRE AU COIN DU RANG COURCHESNE ET DE LA ROUTE SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE des demandes formulées par des citoyens d'avoir une lumière sentinelle au coin des rangs Courchesne et Saint-Louis ;
CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'alimentation d'Hydro-Québec à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QU'une sentinelle du type solaire su poteau et potence a été installée ;

2023-01-25

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Les Entreprises d'électricité D.A. inc. au montant de 3 777,55 \$ taxes en sus, pour l'achat et l'installation de la lumière solaire au coin du rang Courchesne et Route Saint-Louis.

27. AUTORISATION DE PAIEMENT KALITEC – AFFICHEURS DE VITESSE 11 995 \$ TAXES EN SUS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-406 autorisait l'achat de 2 afficheurs de vitesse chez la firme Kalitec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture au montant de 11 995 \$ taxes en sus ;

2023-01-26

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Kalitec de la facture au montant de 11 995 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Rapièçage des routes » 02 320 04 521

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Panneau indicateur - vitesse » 03 310 01 006

HYGIÈNE DU MILIEU

28. AUTORISATION DE PAIEMENT À CDTEC CALIBRATION INC.- Étalonnage et certification

CONSIDÉRANT QUE la firme CDTEC Calibration Inc. a effectué l'étalonnage des détecteurs portables 4 gaz pour espace clos ainsi que la certification requise ;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts de l'ordre de 125 \$ taxes en sus sont payables à 50 % par la municipalité et 50 % par la Régie d'eau potable ;

2023-01-27

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à CDTEC Calibration Inc. au montant de 125 \$ taxes en sus, et par la suite d'autoriser la facturation de 50 % à la Régie d'eau potable.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien équipement-T.E.U. Pville » 02 414 10 526

29. AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL À LA FIRME AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC -Plan d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Experts-conseils a été mandatée afin de procéder à la compilation et l'intégration des données et à l'analyse des indicateurs dans le but d'élaborer le plan d'intervention de la Municipalité par le biais de la résolution no. 2019-09-299 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture finale en date du 30 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention doit être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation avant que les travaux sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau soient effectués ;

2023-01-28

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de ± 5 800 \$ taxes en sus, à la firme Avizo Experts-conseils Inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Plan d'intervention ND » 02 414 00 445 et « Plan d'intervention Pville » 02 414 10 446

30. DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DU TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a transmis le 29 novembre 2022 au MAMH la programmation de travaux version no 1 adoptée le 11 octobre par la résolution no 2022-10-329 ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation a dû être modifiée afin de respecter les priorités du Plan d'intervention de renouvellement des conduites et qu'une nouvelle résolution doit être transmise au MAMH ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

2023-01-29

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

31. AUTORISATION DE PAIEMENT À SIMO- Mesure et échantillonnage des boues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par sa résolution 2022-08-529, a octroyé un contrat à la firme Simo Management Inc. pour la mesure et l'échantillonnage des boues des étangs aérés au coût de 4 994 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QU'une première facture a été soumise au montant de 1 473 \$ taxes en sus ;

2023-01-30

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Simo Management Inc. au montant de 1 473 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vidange des boues étangs » 02 414 10 445

32. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC.- Surveillance des travaux au site des neiges usées

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Exp Inc a été embauchée afin de s'assurer que les travaux d'agrandissement du site des neiges usées soient effectués selon les règles établies par le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et qu'un avis de non-conformité a été déposé à l'endroit la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-12-428 la Municipalité octroyait le contrat de la surveillance des travaux d'agrandissement du site des neiges usées de Pierreville, à monsieur Jean-François Paradis, technicien ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 16 décembre 2022 la facture 719272 au montant de 3 353,43\$ taxes en sus, se détaillant ainsi :

Monsieur Michel Houle au tarif horaire de 170 \$ pour un total de 2,25 heures de travail ;

Monsieur Karl Lassonde au tarif horaire de 145 \$ pour un total de 0,50 heure de travail ;

Monsieur Éric Letendre au tarif horaire de 105 \$ pour un total de 4 heures de travail ;

Monsieur Jean-François Paradis au tarif horaire de 80 \$ pour un total de 26,50 heures de travail ;

Madame Martine Cayer au tarif horaire de 70 \$ pour un total de 1 heure de travail ;

Plus des frais de km et de repas pour un montant de 288,43 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-31

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Les Services EXP Inc. au montant de 3 353,43 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

33. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC. POUR L'ÉTUDE DE LA MISE À NIVEAU DU SITE DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Exp Inc a été embauché afin de s'assurer que les travaux d'agrandissement du site des neiges usées soient effectués selon les règles établies par le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et qu'un avis de non-conformité du site des neiges usées avait été déposé à l'endroit de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-12-428 la Municipalité octroyait le contrat de l'étude de la mise à niveau du site des neiges usées de Pierreville, à monsieur Jean-François Paradis, technicien ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 16 décembre 2022 la facture 719275 pour un total de 2 097,75 \$ taxes en sus, et se détaillant ainsi :

Monsieur Michel Houle au tarif horaire de 170 \$ pour un total de 5,75 heures de travail ;

Monsieur Éric Letendre au tarif horaire de 105 \$ pour un total de 8,75 heures de travail ;

Madame Valérie Beauregard au tarif horaire de 70 \$ pour un total de 0,50 heure de travail ;

Madame Martine Cayer au tarif horaire de 70 \$ pour un total de 1,75 heures de travail ;

Plus des frais de km et de repas pour un montant de 44,00 \$;

2023-01-32

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Les Services EXP Inc. au montant de 2 097,75 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

34. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 – Travaux au site des neiges usées

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-12-385 la Municipalité octroyait le contrat pour l'exécution des travaux de la Phase 2 du site des neiges usées à Groupe 132 au cout de 39 285,94 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. étaient mandatés pour la surveillance de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP recommande la réception provisoire et le paiement à Groupe 132 d'un montant de 33 764,29 \$ taxes en sus et ce, tenant compte de l'application d'une retenue contractuelle de 5 % ;

2023-01-33

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Groupe 132 d'un montant de 33 764,29 \$ taxes en sus.

QU'une retenue au montant de 1 777,07 \$ taxes en sus, restera à verser à Groupe 132 lors de l'acceptation finale des travaux réalisés.

De plus des travaux devront être achevés au printemps : pose de terre végétale et ensemencement, stabilisation de fossé à l'aide de paillis (Curlex), ce qui explique la différence entre le montant payé et le montant octroyé par la résolution no 2022-12-385.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012

**35. OCTROI DE MANDAT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS
LTÉE : Étude géotechnique de la rue Descheneaux et une partie
de la rue Daneau- Remplacement des conduites d'eau**

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant Inc. a été mandatée afin de lancer un appel d'offre pour la préparation d'une étude géotechnique pour le remplacement des conduites d'eau sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) compagnies ont déposé leur soumission, soit :

| Soumissionnaire | Coût avant taxes | Coût avec taxes |
|-----------------|------------------|-----------------|
| Geninnovation | 13 700 \$ | 15 571,58 \$ |
| Stantec | 13 000 \$ | 14 946,75 \$ |
| Englobe | 14 845 \$ | 17 068,04 \$ |

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant Inc. recommande le plus bas soumissionnaire, la firme Stantec, au montant de 13 000 \$ taxes en sus ;

2023-01-34

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour la préparation de l'étude géotechnique sur les rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau à la firme Stantec pour un montant de 13,000 \$, taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015

36. AUTORISATION DE PAIEMENT À TECHNI-CONSULTANT INC. – Préparation de l'appel d'offre pour l'étude géotechnique pour le remplacement des conduites sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant Inc. a été mandatée afin de lancer un appel d'offre pour la préparation d'une étude géotechnique pour le remplacement des conduites sur les rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture relativement à ce mandat au montant de 2 475 \$ taxes en sus, représentant 50 % du montant total pour le mandat octroyé ;

2023-01-35

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de Techni-Consultant Inc. au montant de 2 475 \$ taxes en sus, représentant 50 % du coût total du mandat octroyé.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015

37. MANDAT À TECHNI-CONSULTANT INC. - accompagnement et modélisation hydraulique du réseau d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant Inc a envoyé une offre de services professionnels pour l'assistance technique et administrative du

projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude pour les services professionnels consiste à rencontrer la direction et les différents intervenants pour définir les besoins, les attentes ainsi que la mise en contexte du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la firme rédigera le devis de services professionnels sur invitation, gèrera l'appel d'offres, produira la recommandation et participera à la réunion de démarrage ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service nécessite une assistance technique et administrative ;

2023-01-36

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité accepte l'offre d'accompagnement de l'entreprise Techni- Consultant Inc. au montant forfaitaire de 4 750 \$ pour les services professionnels de l'étude et qu'un taux de 97,50 \$/heure soit facturé pour l'assistance technique et administrative.

QUE soit approuvé par la directrice générale le temps consacré à l'assistance technique et administrative au fur et à mesure que celle-ci s'effectue.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune » 02 413 00 411

38. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-ST-FRANÇOIS : Approbation du budget 2023

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR) a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2023 le 19 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2023-01-37

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2023 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la somme de 3 401 093,19 \$, telles que présentées et adoptées lors de la séance de ladite Régie du 16 décembre 2022, représentant une quote-part de 258 285 \$ pour la Municipalité comparativement à 237 825 \$ pour l'année financière 2022, soit une augmentation de 20 460 \$ pour le même service.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

39. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA : APPROBATION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'Habitation Nicolet-Yamaska a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2023-01-38

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2023 de l'Office d'Habitation de Nicolet-Yamaska au montant de 1 762 451 \$;

QU'UN budget de 417 785 \$ est alloué à l'Office d'habitation de la Municipalité de Pierreville. La SHQ contribue pour une somme de 237 615 \$ et la Municipalité de Pierreville pour 26 402 \$, comparativement à 14 287 \$ pour l'année financière 2022, ce qui représente une augmentation de 12 115 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970

40. AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE SUITE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 228-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 14 février 2022, la résolution numéro 2022-02-61 intitulée « Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin – Autorisation de paiement pour le partenariat du service des prises de sang » ;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, la Municipalité a autorisé le paiement, en deux versements de 3 000 \$, d'une aide financière en faveur de la Fondation santé du Bas-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 3 000 \$ a été payé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenant autoriser le paiement du deuxième versement au montant de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le but, notamment, de verser cette aide financière, la Municipalité a imposé, à l'article 5 du Règlement de taxation 228-2022, une compensation de 43,51 \$ par unité taxable de logement à chaque propriétaire d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du Règlement de taxation 228-2022 a été modifié par l'entrée en vigueur du *Règlement numéro _____ modifiant le Règlement de taxation numéro 228-2022 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2022*, au mois de décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'en raison de cette modification réglementaire, la compensation a été prélevée pour financer l'aide financière à être versée à la Coopérative de Solidarité et de Santé Shooner-Jauvin et non à la Fondation santé du Bas-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances, la Municipalité doit autoriser le paiement du deuxième versement au montant de 3 000 \$ en faveur de la Coopérative de Solidarité et de Santé Shooner-Jauvin plutôt qu'en faveur de la Fondation santé du Bas-Saint-François;

2023-01-39

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent,

QUE ce conseil autorise le paiement du 2^e versement, au montant de 3 000 \$, en faveur de la Coopérative de Solidarité et de Santé Shooner-Jauvin, représentant l'aide financière accordée pour le partenariat du service des prises de sang;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « COOP – Clinique médicale » 02 590 00 970

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

41. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 239-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 160-2017, AFIN D'Y AJOUTER DES NORMES CONCERNANT L'HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE AINSI QUE LES ZONES DÉSIGNÉES AFIN D'Y AUTORISER CE TYPE D'USAGE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 239-2023 modifiant le règlement de zonage 160-2017, afin d'y ajouter des normes concernant l'hébergement de courte durée ainsi que les zones désignées.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 239-2023 modifiant le règlement de zonage 160-2017, afin d'y ajouter des normes concernant l'hébergement de courte durée ainsi que les zones désignées, est présenté et déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

42. DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT 239-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 160-2017, AFIN D'Y AJOUTER DES NORMES CONCERNANT L'HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE AINSI QUE LES ZONES DÉSIGNÉES AFIN D'Y AUTORISER CE TYPE D'USAGE

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer une date d'assemblée de consultation publique concernant le premier projet de règlement no. 239-2023, modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017, afin d'y ajouter des normes concernant l'hébergement de courte durée ainsi que les zones désignées afin d'y autoriser ce type d'usage ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'informer la population, un avis de consultation sera présenté sur notre site Internet, conformément à notre réglementation déterminant les modalités de publication des avis publics ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyée par

2023-01-40

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir la date de l'assemblée de consultation publique au 13 février 2023 à 19h00 au 26, rue Ally, à Pierreville.

43. MANDAT À Me JANIE DAUPHINAIS POUR L'ACHAT DE TERRAIN DU CHEMIN DE LA COULÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir une partie de terrain sur le chemin de la Coulée appartenant à madame Isabelle Brunelle et monsieur Martin Laliberté pour un coût de ± 769 \$;

CONSIDÉRANT QU'un acte notarié doit être préparé ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-41

Il est proposé par
Appuyé par

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater M^e Janie Dauphinais pour la préparation de l'acte d'achat, d'autoriser monsieur André Descôteaux, maire et madame Lyne Boisvert, directrice générale/greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue au bout Chemin de la Coulée » 03 310 00 022

44. MANDAT À Me JANIE DAUPHINAIS POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE Groupe 132 a manifesté son intérêt pour l'acquisition de la partie transversale de la rue Industrielle afin d'avoir une plus grande superficie de terrain pour opérer son commerce ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé au propriétaire du terrain adjacent, soit les Mini Entrepôts Star, s'il avait de l'intérêt pour l'acquisition de cette partie de rue; la réponse fut négative ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte ainsi la demande de Groupe 132 en vue de l'acquisition d'une partie de la rue Industrielle;

Considérant que ce terrain de plus ou moins ± 23,435 pieds carrés sera vendu pour un montant de plus ou moins ± 35 152 \$ taxes en sus et que le plan de localisation sera à la charge de l'acquéreur

CONSIDÉRANT QU'un acte notarié doit être préparé en vue de la vente de ladite partie de rue ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-42

Il est proposé par
Appuyé par

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater M^e Janie Dauphinais pour la préparation de l'acte de vente, d'autoriser monsieur André Descôteaux, maire et madame Lyne Boisvert, directrice générale/greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires relatifs à la vente d'une partie de la rue Industrielle.

45. AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS AU GROUPE CHÂTEAUNEUF - arpenteurs géomètres - Chemin de la Coulée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir une partie de terrain sur le chemin de la Coulée appartenant à madame Isabelle Brunelle et monsieur Martin Laliberté et que cette partie de terrain a dû être arpentée ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Châteauneuf, arpenteurs-géomètres a été mandatée pour faire l'arpentage et que des frais d'honoraires professionnels sont à acquitter ;

2023-01-43

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres de 1 042 \$ taxes en sus ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue au bout Chemin de la Coulée » 03 310 00 022

LOISIRS ET CULTURE

46. AUTORISATION DE PAIEMENT À SPEC-TECH INC. Réparation du trépied des cloches

CONSIDÉRANT QUE le trépied de la structure des cloches nécessitait une réparation puisque les lumières LED étaient défectueuses et que le câble avait été endommagé par l'infiltration d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les réparations du trépied nécessitent la location d'une nacelle et d'une génératrice ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté Spec-Tech pour faire ces réparations ;

2023-01-44

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyée par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 1801 à Spec-Tech au montant de 1 287,60\$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Trépied des cloches » 02 701 50 529

47. LOISIRS SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC - CAMP DE JOUR Octroi de contrat et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac a déposé une offre pour planifier, organiser et coordonner un camp de jour pour l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville trouve important d'offrir un camp de jour abordable afin de combler les besoins et les attentes des familles de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité s'assurera du respect des mesures d'hygiène en place lors de la période d'activités ;

2023-01-45

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat du Camp de jour 2023 au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac afin que ces organisateurs planifient, organisent et coordonnent les activités du Camp de jour, en toute conformité, pour un montant de 10 000 \$;

QUE le Comité aura la responsabilité du recrutement des animateurs, de la formation de ces derniers, du suivi des activités et de la gérance des inscriptions ;

QUE la Municipalité procèdera au paiement en un seul versement dû le 15 juin 2023.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Camp de jour – Dépense » 02 701 53 690

48. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QU'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec tient, à chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-01-46

Il est proposé par
Appuyée par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déclarer que la municipalité de Pierreville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution ;

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, la Municipalité s'engage à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire, à participer au jeudi perséVert, à hisser le drapeau des JPS et à participer au mouvement d'encouragement régional Tope-Là !

49. ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES VILLAGES – Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite faite par l'Association de hockey mineur des Villages (AHMV), dans le cadre de l'activité *Le rendez-vous des champions* qui se tiendra le 18 mars 2023 au centre récréatif de Saint-David ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution servira à récompenser les jeunes sportifs et sportives de nos municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE cette saison, il y a quatre (4) joueurs de l'association qui proviennent de la municipalité de Pierreville ;

2023-01-47

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 100 \$ à titre de contribution financière à l'Association de Hockey mineur des Villages ;

QUE madame Marie-Pier Guévin-Michaud agira à titre de représentante de la Municipalité pour la remise des médailles ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – Diverses organismes » 02 701 90 990*

50. LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2023 - Demande de droit de passage

CONSIDÉRANT la demande reçue 19 décembre 2022 de la part du Grand défi Pierre Lavoie pour un droit de passage ;

CONSIDÉRANT que ce convoi comprend ± 100 autobus voyageurs et que le convoi sera sous forte escorte policière pour assurer le bon déroulement de l'activité ;

CONSIDÉRANT QUE leur passage durera entre 2 à 2,5 heures et que les automobilistes pourront continuer de circuler sur la route entravée ;

2023-01-48

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyée par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le droit de passage du convoi Le Grand Défi Pierre Lavoie, le samedi 14 mai 2023, en avant-midi.

51. DEMANDE DE FINANCEMENT DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre a acheminé à la Municipalité une demande d'aide financière afin de le supporter dans ses activités ;

2023-01-49

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement d'une aide financière au Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre au montant de 2 000 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – Centre d'action bénévole » 02 701 93 991*

52. OUVERTURE DE POSTE POUR UN OU UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS ET EN DÉVELOPPEMENT DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire l'embauche d'un ou d'une technicienne en loisirs et en développement de la vie communautaire pour la municipalité de Pierreville ;

2023-01-50

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyée par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale/greffière/trésorière à procéder à la publication d'appel de candidature pour l'embauche d'un ou d'une technicienne en loisirs et en développement de la vie communautaire.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Salaire agente Loisirs et la vie communautaire » 02 701 93 141*

53. AUTORISATION DE PAIEMENT À ANDORA LAVOIE Installation des buts de hockey

CONSIDÉRANT QUE madame Andora Lavoie a récupéré les buts de hockey de la Municipalité et qu'elle en a fait l'installation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyée par

2023-01-51

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder à madame Andora Lavoie un montant forfaitaire de 100 \$ pour ses services.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Frais de déplacement Patinoire » 02 701 30 310*

54. VERSEMENT D'UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter le travail de la responsable de la bibliothèque municipale, un budget de fonctionnement d'un montant de 1 000 \$ lui est octroyé pour l'achat de divers articles

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyée par

2023-01-52

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de verser à madame Chantale Bellamy un montant de 1 000 \$ pour l'achat de divers articles pour l'amélioration du fonctionnement de la bibliothèque.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Autres bibliothèque » 02 702 30 690*

55. AUTORISATION DE PAIEMENT À KARINE LACHAPELLE Concours « Lapins coquins »

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Bussièrès a organisé le concours « Lutins coquins » quelques jours avant la fête de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Lachapelle a fait l'achat de cinq (5) cartes cadeaux chez différents commerces au montant de 250,00 \$ et que ces cartes cadeaux proviennent des commerces suivants : Spoutnik, Buropro Citation, la Bouffe à Junior, Soyons Zen et Sport Expert

CONSIDÉRANT QUE dix personnes ont participé à ce concours;

CONSIDÉRANT QUE les gagnants sont : Karine Lachapelle, Caroline Desmarais, Caroline Laforce, Isabelle Fournier et François Beauchemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyée par

2023-01-53

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser à madame Josée Bussièrès le montant de 250 \$ pour le concours « Lutins coquins » puisque Mme Bussièrès a déjà remboursé Mme Lachapelle pour l'achat des cartes cadeaux.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention Comités Loisirs » 02 701 92 990*

56. APPUI À LA VILLE DE VICTORIANVILLE POUR LA TENUE JEUX DU QUÉBEC 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être Ville hôtesse des Jeux du Québec à l'hiver 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que la Municipalité rejoint la Ville de Victoriaville, dans son objectif de faire rayonner la belle région qu'est le Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre aux jeunes du Centre-du-Québec une expérience sportive et sociale exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

2023-01-54

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pierreville accorde son appui à la Ville de Victoriaville pour sa candidature de Ville hôtesse des Jeux d'hiver du Québec 2026

57. AFFAIRES DIVERSES

58. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel du mois de décembre pour les déchets (72,09 tm) et la récupération (12,47 tm)
2. Réception d'une lettre du conseil d'administration de la Coop de santé Shooner-Jauvin concernant le stationnement de la Coop oblique
3. Réception d'une lettre du conseil d'administration de la Coop de santé Shooner-Jauvin afin de savoir si les rénovations effectuées en 2021 étaient éligibles à un congé de taxes pour l'année 2021 et 2022
4. Réception d'une lettre de la Commission municipale du Québec qui fait part que la Coop de santé Shooner-Jauvin a soumis une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 10A rue Georges à Pierreville auprès de la Municipalité de Pierreville
5. Dépôt du courriel de l'avocate M^e Annie Aubé concernant les débris qui se trouve sur la propriété de l'Hôtel Traversy

6. Le Lien Maison de la Famille – états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2022

59. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs Jean Précourt et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

60. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-01-55

Il est proposé par
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA
*Directrice générale/
greffière/trésorière*